# Règlement de l'opération shopping Eté 2020 Organisé par Les Vitrines de Caen - Du 1 juillet au 30 septembre 2020

#### Article 1 : l'organisateur de l'opération

L'association Les Vitrines de Caen – FACC, Fédération des Associations des Commerçants Caennais, sous le régime de la loi 1901, SIRET 401 468 707 00039, dont le siège est situé à l'Atelier du Commerce, 9 rue Mélingue à Caen (14000), organise une opération shopping été 2020 du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2020. L'opération est intitulée :

« Question shopping, je choisis mon Caen »

## Article 2 : les partenaires

Cette opération a pu être mise en place grâce au soutien de la Mairie de Caen, de Caen Là Mer, de Cœur de Caen Commerce, des Vitrines de Caen, de Twisto, de la CCI Caen Normandie.

# **Article 3 : participation**

Cette opération gratuite avec obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique majeure ayant réalisé des achats dans les commerces/restaurants de la ville de Caen entre le 1 juillet et le 30 septembre 2020.

Une même personne ne peut participer qu'une seule fois. Pour cela, elle doit conserver et **présenter 3 tickets de plus de 50 euros ET 7 tickets de plus de 20 euros dépensés dans 10 boutiques et restaurants caennais différents.** 

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

#### Article 4: les commerçants participants

Tous les commerçants de Caen participent de facto à l'opération puisque les clients doivent simplement conserver leurs tickets de caisse (date des tickets de caisse faisant foi entre le 1 juillet et le 30 septembre 2020). Il n'y a donc pas lieu de donner une liste des commerçants. Ceux qui donneront un cadeau pour les pochettes cadeaux seront connus au fur et à mesure de la récolte de ces dons chez les commerçants jusqu'à fin septembre. Une liste exhaustive des dons offerts par les commerçants sera tenue à jour par les Vitrines de Caen. L'information sur l'opération et le règlement seront disponibles en ligne, sur le site des Vitrines de Caen (www.vitrines-caen.fr) et l'application mobile « Boutic Caen », dans la Rubrique « Nos animations ». Elle pourra être consultée également au bureau des Vitrines de Caen, 9 rue Mélingue.

#### Article 5 : les cadeaux à gagner

Sont mis en jeu:

- 2000 pochettes cadeaux à venir retirer à l'Atelier du Commerce-9 rue Mélingue entre le 1 et le 30 octobre 2020 (aux heures d'ouverture de l'Atelier / 9h à 12h et 13h à17h)
- Les pochettes seront remplies avec les dons des commerçants qui soutiendront cette opération.

#### Article 6 : le principe de l'opération

Du 1er juillet au 30 septembre 2020, pour tout achat dans n'importe quel commerce/restaurant de Caen, les clients pourront garder leurs tickets de caisse. Ils devront garder 3 tickets de plus de 50 euros ET 7 tickets de plus de 20 euros. Sur présentation de ces tickets entre le 1 et le 30 octobre 2020 à l'Atelier du Commerce, ils recevront une pochette cadeau, dans la limite de 2000 pochettes disponibles.

### Article 7 : le tirage au sort

Lorsque les clients viendront à l'Atelier du Commerce chercher leur pochette cadeau, ils pourront remplir un ticket avec leur nom et leur téléphone portable. Ce bon sera rempli en deux parties identiques avec le cachet des Vitrines. La partie détachable sera mise dans une urne et le client gardera le talon avec les mêmes informations et numéro de ticket. Après le 30 octobre, un tirage au sort aura lieu pour attribuer 2 chèques cadeaux d'une valeur de 300 euros chacun.

# Article 8 : remise des lots du tirage au sort

Pour les 2 gagnants du tirage au sort, ils seront prévenus par téléphone et se verront remettre leur chèque-cadeau lors d'un évènement à organiser avant le 30 novembre 2020.

### Article 9 : loi informatique et libertés

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé pour communiquer sur les opérations ou action des Vitrines de Caen ou de ses adhérents. Conformément à l'article 27 de ladite loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données les concernant auprès des Vitrines de Caen – 9 rue Mélingue – 14000 Caen.

# Article 10 : responsabilité

Les Vitrines de Caen se réservent la possibilité de prolonger, d'écourter, de reporter, de modifier ou d'annuler l'opération ainsi que de modifier les lots si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de leur volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'intégrité ou le bon déroulement de l'opération. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant et sera mis à disposition du public sur le site www.vitrines-caen.fr.

### **Article 11: litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par l'association organisatrice.

Caen, le 25 juin 2020